

Décision dans la procédure d'opposition n° 3768/1999

Opposant/e Daniel Mimoun et Simon Attias, F-92200 Neuilly-sur-Seine (France), marque internationale n° 594 110 (VERTIGO), *mandataire* Bugnion SA, route de Florissant 10, 1211 Genève *contre*

Défendeur/resse Franz Völkl GmbH & Co. Ski und Tennis Sportartikelfabrik KG, D-94315 Straubing (Allemagne), marque internationale n° 712 791 (Vertigo)

Le 8 février 2001, l'Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle a décidé ce qui suit:

1. La défenderesse est exclue de la procédure.
2. L'opposition n° 3768/1999 contre l'enregistrement international n° 712 791 (Vertigo) est admise.
3. Après l'entrée en force de la présente décision, la marque internationale n° 712 791 (Vertigo) sera définitivement refusée à la protection en Suisse selon les termes de l'avis de refus provisoire partiel du 21 décembre 1999.
4. La taxe d'opposition de 800 francs reste acquise à l'Institut.
5. Il est mis à la charge de la défenderesse le paiement à l'opposante d'un montant de 1643,90 à titre de dépens (dont 800 francs en remboursement de la taxe d'opposition).
6. La présente décision est notifiée aux parties, à la défenderesse par publication dans la Feuille fédérale.

Voies de droit:

La présente décision peut être attaquée par voie de recours dans les 30 jours à dater de sa notification devant la Commission de recours en matière de propriété intellectuelle, Einsteinstrasse 2, 3003 Berne. Les mémoires de recours doivent être présentés en trois exemplaires. Une copie de la décision attaquée sera jointe au recours.

20 février 2001

Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle:
Division des marques

Décision dans la procédure d'opposition n° 3768/1999

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2001
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	07
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	20.02.2001
Date	
Data	
Seite	683-683
Page	
Pagina	
Ref. No	10 125 185

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.